

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 15 MAI 2024

PAGE 1/4

P.V. n° 19

Président : M. DEMARET.

Présents : MM. HUS - LEYGE.

Administratifs : MM. VALLET - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 110 euros.

CHAMPIONNATS

U18 REGIONAL 1

Match n° 26073945 – Poule A – U.A. Niort St-Florent / E.S. Saintes Football du 04/05/2024

Courriel de l'E.S. Saintes Football du 03/05/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Saintes Football.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'E.S. Saintes Football (1^{er} forfait).

Match n° 26074211 – Poule C – Stade Montois / A.S.U. St-Jean du 04/05/2024

Courriel de l'A.S.U. St-Jean du 03/05/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S.U. St-Jean.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'A.S.U. St-Jean (1^{er} forfait).

U18 REGIONAL 2

Match n° 26074339 – Poule B – S.A. Le Palais sur Vienne / A.S. Jugeals Noailles du 01/05/2024

Courriel de l'A.S. Jugeals Noailles du 30/04/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Jugeals Noailles.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'A.S. Jugeals Noailles (2^{ème} forfait).

Match n° 26074513 – Poule C – Alliance Foot 3B / G.J. Pays Royannais du 27/04/2024

Match arrêté à la 6^{ème} minute à la suite du terrain devenu impraticable, par l'arbitre M. Ryan DESCHAMPS.

Le G.J. Pays Royannais sera crédité de 88.80 euros (80 km aller x 1.11 euros) par débit de la LFNA.

Match n° 26074567 – Poule C – Rochefort F.C. / F.C. Rive Droite 33 du 04/05/2024

Match arrêté à la 21^{ème} minute à la suite du terrain devenu impraticable, par l'arbitre M. Marwane PINARD.

Le F.C. Rive Droite 33 sera crédité de 166.50 euros (150 km aller x 1.11 euros) par débit de la LFNA.

COMPETITIONS REGIONALES JEUNES REUNION RESTREINTE DU 15 MAI 2024

PAGE 2/4

Match n° **26517890** – Poule C – E.S. Bruges / G.J. Ludon Macau du 04/05/2024

Courriel de l'E.S. Bruges (**envoyé au District 33 et au club adverse mais pas à la Ligue**) du 04/05/2024 à 10h29 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. Bruges**.

Amende de 105 euros pour forfait à l'E.S. Bruges (2^{ème} forfait).

Match n° **26537506** – Poule D – R.C. Chambéry / S.C. St-Pierre du Mont du 17/02/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 25/04/2024 qui **a décidé de sanctionner l'équipe d'U18 R2 du R.C. Chambéry de 2 matches à disputer à huis-clos pour ses 2 prochains matches à domicile à compter du 29/04/2024.**

U17 REGIONAL 2

Match n° **26075436** – Poule A – E.S. Champniers / R.C. Parthenay-Viennay du 27/04/2024

Match arrêté à la 33^{ème} minute à la suite du terrain devenu impraticable, par l'arbitre M. Tyméo VERON. Le R.C. Parthenay-Viennay sera crédité de 134.31 euros (121 km aller x 1.11 euros) par débit de la LFNA.

U15 REGIONAL 2

Match n° **26077781** – Poule B – F.C. Atur / F.C.C. Médoc Atlantique du 27/01/2024

La Commission prend note du P.V. de l'Arbitrage du 03/05/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

U14 REGIONAL 2

Match n° **27739520** – Poule B – Aurence-Roussillon F.C. / G.J. Périgord Sud du 23/03/2024

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 19/04/2024 qui **a décidé de donner match perdu par pénalité à l'équipe d'Aurence-Roussillon F.C. (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du G.J. Périgord Sud (3-0, 3 points).**

FINALES D'ACCESSION EN CN U17 ET CN U19

Accession au CN U17

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des 1/2 finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules d'U16 R1, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les 1/2 finales, considérant que le meilleur second sera toujours désigné visiteur.

La **Finale** aura lieu sur le stade municipal à **MONTPON MENESTEROL** (Dordogne) **le samedi 25 mai 2024 à 15h30.**

Le tirage au sort des 1/2 Finales (*le club recevant est celui désigné en premier et qui doit fournir la tablette pour l'utilisation de la FMI*) :

Matches à jouer le samedi 18 mai 2024 à 15h00 :

- **JEUNESSE VILLENAVAISE / ANGOULEME CHARENTE F.C.**
- **TRELISSAC A.P.F.C. / STADE POITEVIN F.C.**

Accession au CN U19

L'équipe qui accède à cette compétition est désignée dans les conditions reprises à l'article 7 du règlement des championnats nationaux de jeunes. Afin de déterminer l'équipe accédante, la Ligue organise des 1/2 finales entre le premier de chaque poule et le meilleur second (en faisant application des dispositions de l'article 14 des RG de la Ligue Nouvelle-Aquitaine) de l'ensemble des 3 poules d'U18 R1, puis une finale entre les vainqueurs. Un tirage au sort détermine le club qui reçoit pour les 1/2 finales, considérant que le meilleur second sera toujours désigné visiteur.

La **Finale** aura lieu sur le stade municipal à **MONTPON MENESTEROL** (Dordogne) **le samedi 25 mai 2024 à 18h00.**

Le tirage au sort des 1/2 Finales (*le club recevant est celui désigné en premier et qui doit fournir la tablette pour l'utilisation de la FMI*) :

Matches à jouer le samedi 18 mai 2024 à 15h00 :

- **CHAMOIS NIORTAIS F.C. / S.A. MERIGNACAIS ou JEUNESSE VILLENAVAISE**
- **BERGERAC PERIGORD F.C. / STADE POITEVIN F.C.**



Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Patrick DEMARET
Les Secrétaires de séance,
Tom LE MIGNOT

Procès-Verbal validé le 26/05/2024 par la Secrétaire générale, Madame Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.